LES ÉCHOS...
DES JOURNÉES DU CR•DSU
N°16
JUILLET 2017

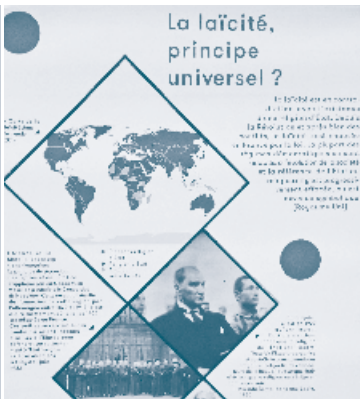

La laïcité : un idéal commun pour faire société ?

Synthèse de la journée régionale du 18 janvier 2017

CR DSU
CENTRE DE RESSOURCES ET D'ÉCHANGES POUR LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET URBAIN

Sommaire

Préambule — 3

Les enjeux de la laïcité aujourd'hui, regards croisés — 4

La laïcité, pilier de notre identité républicaine

Quand les jeunes s'emparent de la coexistence active

Faire vivre la laïcité sur le territoire communal

Questions du public

La laïcité à l'épreuve du terrain — 8

Faire vivre la laïcité à Vénissieux : le collège Paul Éluard, un cas d'école

Et si les enfants découvraient la laïcité grâce au jeu ?

Le débat théâtral « En toute(s) conscience(s) » — 10

Réactions du public

Pour aller plus loin — 12

Bibliographie

Valeurs de la République et laïcité : un plan national pour former les acteurs de terrain

Un site internet dédié au plan de formation en région

Préambule

« La laïcité : un idéal commun pour faire société ? », tel est le titre de la journée régionale organisée par le CR•DSU, le 18 janvier 2017, dans le cadre du plan de formation « Valeurs de la République et laïcité »[1], déployé en région par la DRDJSCS Auvergne-Rhône-Alpes (Direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale).

En dissociant, il y a deux siècles, le spirituel du temporel, permettant à chacun de croire ou ne pas croire, en instaurant la première constitution démocratique, les philosophes des Lumières puis les révolutionnaires ont posé les bases du principe de laïcité. Il a fallu encore un siècle pour le traduire dans le corpus législatif (loi du 9 décembre 1905), deux guerres pour l'inscrire dans la constitution française (1946) et la déclaration universelle des droits de l'homme (1948). Pour autant ce n'est pas un concept démodé, momifié, il est on ne peut plus vivant. Ce n'est ni un slogan, ni un étendard, si on veut bien l'aborder sans parti pris, dans sa dimension historique, institutionnelle et sociale quotidienne. Comme principe intangible du contrat de société qui nous lie et nous relie, la laïcité pose le cadre de notre vivre-ensemble.

C'est dans cet état d'esprit qu'a été construite cette journée régionale dont les objectifs, outre l'apport de connaissances, étaient de donner la parole à des acteurs diversifiés, de valoriser des expériences locales et d'initier des échanges et du débat. Il s'est agi de rendre plus compréhensible, palpable et proche le principe de laïcité et de conforter les participants dans le fait qu'ils détenaient une part de la réponse à la question essentielle : « comment faire société ? ».

Cette journée a rassemblé 130 personnes provenant de neuf départements de la région Auvergne-Rhône-Alpes, majoritairement du Rhône, de l'Isère et de la Loire. Plus de 30% étaient des acteurs de terrain en proximité avec les habitants (médiateurs, animateurs, salariés d'associations locales et de centres sociaux), 63% étaient des professionnels de 2ème ligne (responsables de service, délégués du préfet, dirigeants associatifs...), ainsi que trois habitants et deux élus. Sur les 130 participants, 48% venaient du secteur associatif, 25% d'une collectivité locale (commune, agglomération...), 16% d'un service de l'État et le reste se répartissait entre des représentants des structures parapubliques (CAF, Pôle emploi, Défenseur des droits...). Cette grande diversité professionnelle a témoigné de l'intérêt porté au principe de laïcité et de la nécessité de mieux cerner ce que d'aucuns ont pu qualifier de « spécificité française » ou, à tout le moins, de marqueur de la société française.

La matinée a démarré par une table-ronde sur les enjeux de la laïcité, réunissant Nicolas Cadène, rapporteur général de l'Observatoire de la laïcité, A. Leleux, chargée de mission à l'association Coexister, et Alain Grasset, 1er adjoint de la ville de Fontaine dans l'Isère et président du CR•DSU. Puis, la matinée s'est poursuivie par un temps intitulé « La laïcité à l'épreuve du terrain » qui a consisté en la présentation de deux expériences locales qui ont donné à voir comment les acteurs de terrain (collège, association) s'emparent de la question de la laïcité et quelles actions concrètes sont mises en place sur les territoires. Le début de l'après-midi a été construit autour de quatre ateliers en simultané qui ont tenté de répondre aux problèmes concrets qui se posent tant dans le partage de l'espace public, l'accueil dans les institutions ou encore les relations avec les jeunes. Nous avons clôturé la journée par un débat théâtral proposé par la compagnie Entrées de jeu : une mise en perspective humoristique du principe de laïcité à partir de situations réelles ou imaginées.

Ce numéro des *Échos* reprend la trame et le contenu de la journée [2], et s'articule autour de trois parties. La première est consacrée à une approche théorique de la question alors que la suivante s'appuie sur les témoignages d'acteurs locaux et croise les présentations d'expériences. La dernière partie tente un retour écrit du débat théâtral, et des annexes vous permettent d'aller plus loin sur le sujet. Pour la première fois, ce numéro des *Échos* est entièrement en format numérique : vous trouverez des renvois sur notre site internet pour approfondir un sujet, obtenir des compléments d'information, voir des vidéos, découvrir des ressources.

Souhaitons que ce numéro des *Échos* vous apporte de quoi nourrir votre réflexion sur la laïcité, ce sujet tant à la mode aujourd'hui mais qui mérite mieux que les débats stériles dont elle fait trop souvent l'objet.

Fabienne Deguilhem,
directrice régionale adjointe DRDJSCS
Auvergne-Rhône-Alpes

Frédérique Bourgeois,
directrice du CR•DSU

[1] Voir détail sur le plan de formation page 14.

[2] Les ateliers ne font pas l'objet d'une restitution

La journée régionale a démarré par une table-ronde réunissant Nicolas Cadène, rapporteur général de l'Observatoire de la laïcité, A. Leleux, formatrice à l'association Coexister et Alain Grasset, premier adjoint de la ville de Fontaine. L'objectif était d'exposer différents points de vue (institutionnel, associatif et politique) autour des enjeux soulevés aujourd'hui par le principe de laïcité et son application au quotidien.

La laïcité, pilier de notre identité républicaine

L'Observatoire de la laïcité est une commission consultative placée auprès du Premier ministre mais indépendante dans ses travaux internes, composée de 23 personnes, dont des élus de la majorité comme de l'opposition. Sa mission est de conseiller le gouvernement dans son action visant au respect du principe de laïcité. Plus largement, l'Observatoire mène de nombreuses formations sur la laïcité et la gestion du fait religieux partout en France et dans les différents secteurs concernés. Pouvant être saisi par les élus, les tribunaux, les associations ou les citoyens, il est devenu un véritable service public accessible à tous ceux qui ont des interrogations sur le droit positif ou l'application concrète du principe de laïcité et, plus largement, sur la gestion du fait religieux.

Une définition de la laïcité

Tout d'abord, reconnaissons que la laïcité est l'occasion de débats vifs, y compris sur sa définition elle-même. En France, sont parfois évoquées des laïcités qui seraient « antireligieuse », plus ou moins « séparatiste », « ouverte », « fermée », ou « identitaire ». De fait, il y a, intellectuellement, différentes conceptions de ce qu'est la laïcité, ce qui peut conduire à une vraie confusion sur le sens de ce terme. Cette confusion est renforcée par l'existence dans le monde de laïcités différentes de celle française, comme en Turquie ou en Belgique par exemple.

Si depuis sa conception même, des visions divergentes de la laïcité française s'affrontent, pour ce qui est de son application concrète et quotidienne, nous devons nous en tenir à la laïcité telle qu'issue de notre histoire, telle que définie par nos textes juridiques et telle que reprise par notre Constitution. Une seule laïcité, qui, dès lors, n'a pas besoin d'être « adjectivée ». Cela ne ferait qu'en minorer la portée.

Pour faire simple, le système laïque français repose sur trois principes et valeurs :

1. La liberté absolue de conscience, de laquelle découle la liberté de religion et de culte, et celle de manifester ses convictions, quelles qu'elles soient – religieuses ou non –, mais toujours dans les limites du respect de l'ordre public.
2. La séparation des institutions publiques et des organisations religieuses, de laquelle découle la stricte neutralité de l'État et de l'administration, mais pas des usagers.
3. L'égalité de tous devant la loi quelles que soient leurs convictions, garantie par cette neutralité de l'administration, mais aussi parce que l'État laïque est, dès lors, indifférent aux convictions ou croyances de chacun.

De cet ensemble de principes et valeurs découle notre citoyenneté commune qui contribue à l'idéal républicain de fraternité. Il n'y a donc pas à ajouter la laïcité à la devise républicaine : ce principe s'y décline parfaitement.

Une histoire de la laïcité

Cette définition rappelée, il est important de comprendre que la laïcité est un outil majeur pour vivre ensemble et, au-delà, pour faire ensemble. En effet, notre histoire prouve combien le principe de laïcité a finalement permis l'apaisement dans un pays qui a particulièrement souffert des guerres de religions et des persécutions à l'encontre des minorités. Durant plusieurs siècles, ceux qui n'adoptaient pas la religion du roi, le catholicisme, dans cet État français qui n'était pas laïque, étaient persécutés en raison de leur foi ou de leur absence de foi. C'est la Révolution française qui fait émerger la laïcité comme une liberté fille du mouvement philosophique des Lumières, avec la volonté, de garantir à la fois la liberté de jugement et l'autonomie des individus, de se libérer d'une tutelle de l'Église sur la vie sociale et politique, et d'assurer l'égalité entre tous.

En 1789, l'article 10 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen proclame que *« Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi »*. Cet équilibre majeur est toujours le même aujourd'hui.

Le 19ème siècle revient largement sur les acquis révolutionnaires. Néanmoins, à la fin du 19ème siècle, après l'échec d'une nouvelle restauration et le retour des républicains au pouvoir, la France adopte les lois Ferry et la loi Goblet sur l'école publique laïque. Avec la loi du 9 décembre 1905, c'est l'État qui devient laïque, qui devient donc indifférent aux convictions des uns ou des autres, et qui fixe un cadre commun à tous, croyants ou non croyants. C'est ce cadre commun qui permet de faire ensemble en dépassant nos appartenances propres. Nous sommes avant tout tous citoyens, égaux en droits et en devoirs, quelles que soient nos convictions.

Les défis de la laïcité

Durant les trente dernières années, nous avons sans doute, collectivement, cru que la laïcité était une évidence pour tous, que sa définition ne faisait l'objet d'aucune confusion ou contestation. En réalité, en abandonnant ce travail de pédagogie et d'explicitation de la laïcité sur le terrain, nous avons laissé le champ libre à la fois aux attaques contre la laïcité et à l'instrumentalisation de ce principe. D'outil de rassemblement, il est devenu pour certains un outil de stigmatisation ou d'exclusion. À l'étranger, notre laïcité est d'ailleurs souvent perçue, à tort, comme un principe d'interdiction alors qu'elle est d'abord un principe de liberté et doit le rester dès lors que les limites sont fermement rappelées. Depuis quelques années, la laïcité est trop souvent utilisée pour répondre à tous les problèmes de la société. Elle devient un concept « fourre-tout » pour définir des situations qui relèvent pourtant en réalité de domaines différents, comme la sécurité, la lutte contre le terrorisme ou encore l'intégration. La laïcité ne doit évidemment pas être utilisée pour justifier l'absence de certaines politiques publiques sur ce sujet ou pour garantir son effectivité. En ce sens, il est important de comprendre que la laïcité a besoin de la mixité sociale et de la lutte contre toutes les inégalités et discriminations, qu'elles soient urbaines, sociales, scolaires, de genre ou ethniques. C'est ce que rappelait la Commission Stasi en 2003 et ce qu'affirmait Jean Jaurès en 1904 : *« La République doit être laïque et sociale. Elle restera laïque si elle sait rester sociale »*. C'est pourquoi, et c'est un défi majeur dans une société où le sentiment de défiance ne cesse de monter, pour tout sujet lié à ce principe fondamental, nous devons apporter collectivement, de manière pédagogique, les éléments nécessaires au débat. Et ce, d'autant plus que les médias ne le font que trop peu, ayant trop souvent tendance à préférer le culte du clash et la réaction à chaud. En conclusion, sur toutes les questions qui touchent à la laïcité, y compris sur les plus sensibles, il faut savoir garder la tête froide et appliquer le droit, avec fermeté et discernement. Rien que le droit mais tout le droit. Mais il ne faut pas transformer la laïcité en une série de nouveaux interdits car, en plus de s'opposer au principe même de laïcité, cela serait totalement contre-productif et alimenterait un discours victimaire et, en réaction, les provocations et les extrémismes tant religieux que politiques.

••• *Intervention de Nicolas Cadène, rapporteur général de l'Observatoire de la laïcité*
Retrouvez l'intégralité de l'intervention de Nicolas Cadène sur le site www.laicite.crdsu.fr

Quand les jeunes s'emparent de la coexistence active

Créée en 2009, Coexister est une association interconvictionnelle qui réunit des jeunes de 15 à 35 ans. Présente sur l'ensemble du territoire national et dotée d'antennes à l'échelle européenne (Belgique, Suisse, Allemagne, Royaume-Uni), sa mission est de promouvoir la devise « Diversité de convictions, unité dans l'action », de démontrer qu'il est possible et nécessaire de vivre et de faire ensemble, quelles que soient les convictions de chacun. Les 3000 membres de l'association se mobilisent pour favoriser le dialogue interculturel et intercultuel en organisant des débats, la visite de lieux de culte, en réalisant des opérations de sensibilisation dans les établissements scolaires, et en participant, en partenariat avec d'autres acteurs associatifs, à des actions de solidarité auprès des plus démunis.
Coexister s'est interrogée sur la définition de la laïcité et a conçu une courte vidéo pédagogique, présentée lors de l'intervention.

Au même titre que Nicolas Cadène, A. Leleux considère la laïcité comme un outil du vivre-ensemble et s'interroge sur la volonté, aujourd'hui, des individus à vivre ensemble.

••• *Synthèse de l'intervention d'A. Leleux, formatrice à Coexister*

Faire vivre la laïcité sur le territoire communal

La commune de Fontaine, qui compte 22 000 habitants, est une ville ouvrière. Elle accueille une population multiculturelle et multicultuelle, qui s'est constituée au fil des différents mouvements migratoires venus d'Europe puis du Maghreb.

Les élus et agents municipaux de cette collectivité sont régulièrement confrontés à des situations où la laïcité peut être questionnée. À titre d'exemples :

- Certaines associations culturelles, investies dans le soutien scolaire, bénéficient d'une mise à disposition gratuite de locaux municipaux. L'une d'entre elles avait fait le choix de construire son accompagnement sur un livre religieux. Au nom du principe de laïcité, dont elle est la garante, la municipalité ne peut accueillir gracieusement dans des locaux publics une activité à caractère religieux. Un dialogue a été engagé avec l'association afin de trouver dans le secteur privé un autre local pour héberger cette action.
- La mairie a reçu des demandes afin de réserver l'accès à des équipements sportifs municipaux aux femmes, sur certains créneaux horaires. Contraire au principe de non-discrimination, cette requête a été rejetée.
- Des demandes de repas sans porc dans les restaurants scolaires ont été effectuées auprès de la municipalité, qui a choisi de proposer un repas sans viande et non sans porc.
- Un service municipal a été contraint d'interrompre, pour refus d'obéissance, sa collaboration avec un agent contractuel refusant, au nom de principes religieux, de réaliser des tâches prévues à son contrat de travail.
- Un agent municipal ayant modifié son code vestimentaire pour adopter des tenues manifestant ostensiblement son appartenance religieuse, a accepté de revenir à ses pratiques antérieures, dans le respect du principe de neutralité, inhérent à son statut d'agent public.
- Lors de la célébration des mariages, des rappels doivent régulièrement être faits pour éviter la réalisation de prières dans l'enceinte de la mairie.

Afin de garantir le respect de la laïcité, la municipalité a développé un programme de formation, à destination de ses agents (sur la base du volontariat), leur permettant d'acquérir les clés de compréhension historiques et juridiques de la laïcité et de veiller à son application au quotidien. Un conseil de surveillance de la laïcité a également été mis en place en 2005 avec la participation des cultes présents sur le territoire. Actif jusqu'en 2010, la Ville s'interroge sur l'opportunité de le réactiver.

••• *Synthèse de l'intervention d'Alain Grasset, premier adjoint de la ville de Fontaine*

Questions du public

Comment vivre sa religion dans le respect des valeurs républicaines et ne pas opposer religion et laïcité ?

NC : La laïcité ne se pose pas en opposition à la religion, c'est ce qui permet à chacun de vivre et d'exprimer ses convictions dans le respect de l'autre et des règles définies ensemble. Vivre sa religion ne s'oppose en rien à la laïcité dès lors que l'on respecte la loi commune. Mais la laïcité ne devient effective que si la devise républicaine « Liberté, Égalité, Fraternité » se concrétise. Il est absolument nécessaire de notamment travailler à plus de mixité sociale et de mixité scolaire, pour faire revivre cet idéal républicain et pour repousser un idéal religieux extrémiste et tout repli communautaire excessif.
AG : Plus le discours politico-médiatique est stigmatisant, plus le risque de repli communautaire est fort et nuisible à la cohésion sociale.

On assiste actuellement à une apparition croissante d'écoles privées hors contrat. Comment la République assure la liberté de conscience aux élèves de ces écoles ?

NC : Une disposition, que l'Observatoire soutenait, a été proposée dans la loi Égalité Citoyenneté[1] pour soumettre les écoles hors contrat à un contrôle *a priori*, et non plus *a posteriori*, afin de mettre un terme aux nombreuses dérives antirépublicaines constatées dans certains établissements. Suite à une saisine de sénateurs, le Conseil constitutionnel a cependant censuré cet article en raison d'une insuffisante explication du ministère de l'Éducation nationale. À ce stade, nous en restons donc à un contrôle *a minima* sur les acquis de connaissance de base, sur les compétences des encadrants et sur la sécurité et la salubrité des locaux.

Les collectivités locales rencontrent un certain nombre de difficultés dans l'application du principe de laïcité. Est-il nécessaire de légiférer sur des situations comme les repas dans les cantines scolaires ou faut-il laisser la possibilité aux élus locaux de s'adapter au contexte local ?

AG : Il n'est pas intéressant de légiférer dès qu'une situation pose la question du respect de la laïcité. Multiplier la législation risquerait de multiplier les clivages, les tensions et de conforter l'interprétation négative de la laïcité. Chaque décisionnaire doit pouvoir fournir une réponse adaptée, en fonction du contexte dans lequel il se trouve.
NC : Tout n'est pas régi par la loi, mais bien souvent la loi est suffisante mais trop peu connue. Il faut donc multiplier l'information et les formations. La restauration scolaire, régulièrement citée en exemple, est un service public facultatif. Il revient, de fait, aux collectivités de prendre une décision sur les propositions de repas dans les établissements scolaires publics. Quel que soit le contexte local, le choix de proposer un repas avec viande et un autre sans viande (végétarien) est une très bonne approche puisqu'elle déconfessionnalise le sujet et offre une réponse d'intérêt général : que l'on soit croyant juif ou musulman, végétarien, que l'on suive un certain régime alimentaire ou que l'on n'ait tout simplement pas envie de viande ce jour-là, l'on pourra manger ensemble. Le plus important étant de préserver le repas en commun, aux mêmes tables quel que soit le choix de chacun.

Comment garantir la liberté de culte tout en maintenant le respect de l'ordre public ?

NC : Il est nécessaire de faire preuve de la plus grande vigilance afin de ne pas multiplier les interdits, tout en rappelant les limites objectives. Il faut en revenir à la définition du trouble à l'ordre public, qui est, pour faire simple, l'atteinte à la paix sociale (par exemple la mise en danger de personnes) ou la mise en cause effective à une liberté (par exemple, celle de se déplacer en bloquant sans préavis et sans autorisation la circulation).

[1] Loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté : elle est la traduction législative des mesures issues des Comités interministériels à l'égalité et à la citoyenneté des 6 mars et 26 octobre 2015.

Faire vivre la laïcité à Vénissieux : le collège Paul Éluard, un cas d'école

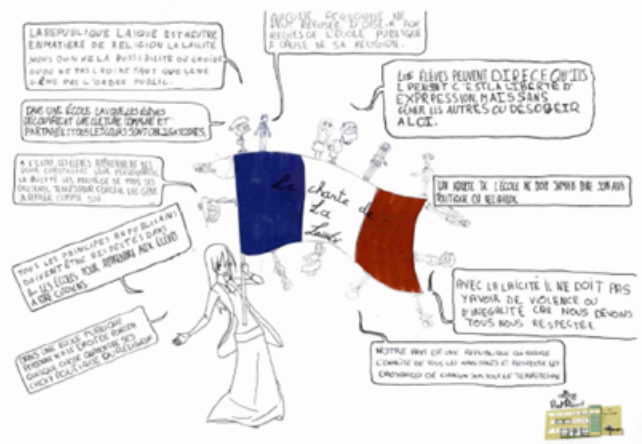

Le collège Paul Éluard de Vénissieux compte 670 élèves et un taux de réussite au brevet de 93%, qui le positionne en tête des établissements classés en REP+ dans le Rhône. Cette situation favorable n'occulte pourtant pas un constat plus alarmiste que souligne Raoul Savey, le principal du collège. Certains élèves ont *« ce sentiment diffus qu'ils sont à l'écart de la République dont les valeurs leur semblent lointaines ou contradictoires car mal comprises, en particulier la laïcité »*. Il observe également que l'application du principe de laïcité peut parfois être vécue comme une *« agression »*. Face à ces constats, l'établissement a fait le choix d'encourager les initiatives visant à fédérer les élèves autour des valeurs républicaines et à les responsabiliser grâce à des actions concrètes et citoyennes.

« La laïcité, il faut la défendre mais surtout la faire vivre » estime Raoul Savey, *car « elle constitue le ciment d'une communauté de destins »*. S'il peut arriver, quelquefois, que la religion serve de prétexte pour organiser le chahut dans une classe ou à l'encontre d'un professeur, *« la loi du 15 mars 2004 est globalement acceptée par les élèves »* rappelle néanmoins le principal du collège. Les rares provocations autour de la laïcité restent marginales et sont traitées immédiatement.

C'est sous l'égide de son Conseil de vie collégienne (CVC), que le collège a mené différentes actions avec les élèves depuis 2014. Ces projets ont comme point de départ la Charte de la laïcité à l'école qui énonce les règles permettant de vivre ensemble dans l'espace scolaire et qui doit être affichée dans les écoles et établissements publics d'enseignement du second degré. Cette charte était mal comprise par les élèves les plus jeunes et semblait un peu abstraite pour l'ensemble des collégiens.

Un florilège d'initiatives conduites avec les élèves entre 2014 et 2016

En 2014, des élèves de 6ème ont simplifié la Charte de la laïcité à l'école en dix articles non numérotés pour souligner l'absence de hiérarchie entre les différents principes énoncés et ont réalisé des illustrations pour les accompagner. Au chapitre « correspondance avec la famille », le carnet de liaison de l'élève contient désormais cette nouvelle version de la Charte avec les illustrations. Après les attentats contre *Charlie Hebdo*, raconte R. Savey, la majorité des élèves a réagi de manière très responsable. Face aux quelques débordements recensés, l'équipe pédagogique a privilégié le dialogue à la sanction. Les élèves ayant eu des réactions déplacées ont été invités à réfléchir avec d'autres camarades à la rédaction d'une lettre ouverte, qu'ils ont intitulée *« Croyant ou non-croyant, nous sommes tous égaux »* et qui a été diffusée au sein du collège et insérée au carnet de correspondance. Cette démarche a permis d'apaiser rapidement les tensions et d'engager un dialogue constructif entre les élèves.

En 2015 aussi, toutes les classes de l'établissement ont engagé un travail autour de la Charte de la laïcité à l'école afin de montrer en quoi la laïcité protège les droits et les libertés.

Dans le cadre de la journée nationale de la laïcité du 9 décembre, des élèves ont réalisé en fin d'année 2016 des nuages de mots autour de la laïcité. Certains d'entre eux ont également conçu deux affiches installées à l'extérieur du collège. Un mur de la laïcité permet de valoriser l'ensemble des productions réalisées entre 2015 et 2016.

À travers ces projets, l'objectif essentiel est que *« le collège devienne un lieu d'éducation à la citoyenneté et d'appropriation des valeurs de notre République en les rendant concrètes et accessibles à nos élèves »* conclut le principal.

Ce travail au long cours a d'ailleurs été récompensé par deux fois en 2016 : au niveau local, le collège a en effet reçu un Trophée de la laïcité de l'Institut supérieur d'étude des religions et de la laïcité (ISERL) et au niveau national, l'association des Amis de Jean Zay, qui organise un concours sur la laïcité à destination des collèges, a remis le 2ème prix au collège Paul Éluard.

••• *Plus d'informations sur les initiatives menées par le Collègue Paul Éluard sur www.ac-lyon.fr*

Et si les enfants découvraient la laïcité grâce au jeu ?

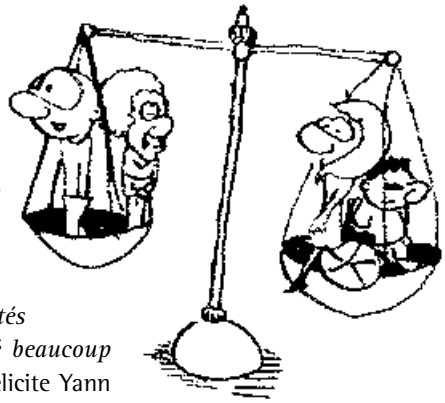

Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires et du déploiement des accueils de loisirs associés à l'école (ALAE), la Ville de Lyon a soutenu la mise en place en 2016 d'un atelier périscolaire consacré à la découverte des religions et de la laïcité dans le quartier Jeunet (quartier de veille active situé dans le 5ème arrondissement de Lyon). Dans ce quartier, qui avait déjà accueilli une formation des agents municipaux aux signes religieux ostentatoires, la municipalité a souhaité poursuivre la dynamique locale en déployant son action auprès d'élèves de CM1 et CM2 au sein de l'accueil de loisirs géré par l'association Pierre Valdo, associé à l'école des Gémeaux.

Cet atelier a été construit avec l'appui et les outils développés par l'association ENQUÊTE (cf. encadré ci-après), autour des objectifs suivants : faire découvrir la diversité religieuse et la laïcité aux enfants et leur transmettre une culture commune dans une approche ludique basée sur le champ du savoir et non celui des croyances.

Une expérimentation positive à essaimer

Durant 13 semaines, de janvier à juin 2016, une quinzaine d'enfants ont pu participer à des ateliers de deux heures le vendredi après-midi, conduits par une animatrice d'ENQUÊTE et Yann Notargiacomo, directeur pédagogique de l'accueil de loisirs de l'époque. Quatre visites de lieux de culte ont également été organisées à la Basilique de Fourvière, dans un temple protestant, une synagogue et un temple bouddhiste.

Le projet s'est construit *« en marchant »* rappelle Yann Notargiacomo, pour ajuster le contenu en fonction des réactions et des interrogations des enfants. Un travail spécifique a été réalisé sur le vocabulaire de la laïcité et du fait religieux, notamment autour des notions de croyance, de savoir, d'athéisme... Une présentation des récits fondamentaux des trois religions monothéistes présentes en France et de ses grandes figures a également été assurée, ainsi qu'un travail sur les symboles et les pratiques de ces différents cultes (fêtes, coutumes, lieux de culte...). Les enfants ont aussi créé un jeu de l'oie associant ces différents thèmes ; jeu qu'ils ont ensuite présenté dans leurs classes respectives et conservé chez eux à l'issue des ateliers.

Ce projet s'est étalé sur six mois, ce qui est une durée relativement longue pour ce type de public. Pourtant, la majorité des enfants a suivi ce projet jusqu'au bout, alors qu'une tendance à changer d'atelier après chaque période de vacances scolaires est d'ordinaire observée. *« Ils sont restés globalement assidus et ont posé beaucoup de questions sur le sujet »*, se félicite Yann Notargiacomo. En termes de bilan, ce dernier estime que l'expérience est plutôt réussie. Le projet a permis aux enfants de comprendre certains clichés et de les dépasser en se questionnant, en échangeant entre eux et avec les animateurs.

La Ville de Lyon souhaite renouveler cette expérience et réfléchit même à étendre ce dispositif en proposant un atelier du même type dans d'autres arrondissements dès la rentrée 2017.

••• *Plus d'informations sur l'association ENQUÊTE et les outils développés : http://www.enquete.asso.fr/*
Lien vers la vidéo diffusée le 18 janvier 2017 : « La laïcité, ça s'apprend » par Marine Quenin lors de l'événement TEDxParis en 2015

[1] Label qui récompense les projets les plus innovants au service de la société : éducation, culture, solidarité, écologie, santé, citoyenneté

L'association ENQUÊTE

L'association ENQUÊTE, lauréate du concours « la France s'engage[1] » et agréée par le ministère de l'Éducation nationale, propose des outils ludiques de découverte de la laïcité et des faits religieux pour les enfants de 7 à 11 ans. L'ambition est de leur permettre de mieux comprendre le monde dans lequel ils évoluent et favoriser ainsi la coexistence apaisée des différentes convictions religieuses ou areligieuses.
ENQUÊTE aborde des questions auxquelles les enfants peuvent être confrontés dans leur quotidien, d'une part par le jeu, et d'autre part en agissant sur leur environnement proche. L'association mène plusieurs types d'actions : des ateliers animés dans des écoles ou dans des temps périscolaires, le développement d'outils pour les enseignants et les éducateurs (comme un jeu intitulé « l'Arbre à défis » par exemple). Des formations sont également dispensées pour permettre à différents professionnels d'aborder ces sujets avec les enfants, dont un parcours en e-learning.
Enfin, une recherche-action est en cours, en collaboration avec un laboratoire du CNRS, pour réaliser un état des lieux de l'enseignement de la laïcité et des faits religieux à l'école primaire en France.

Le débat théâtral « En toute(s) consciences(s) »

La journée régionale s'est conclue par un débat théâtral menée par la compagnie Entrées de Jeu. L'objectif était de mettre en évidence des situations problématiques liées à la laïcité et à l'intolérance religieuse vécues par des jeunes et par leurs encadrants. Quatre acteurs professionnels ont d'abord joué dix courtes scènes avant d'inviter le public à intervenir et expérimenter une proposition de changement de posture ou de réponse à l'une de ces scènes. Une conclusion participative et ludique grandement appréciée des participants.

La compagnie Entrées de Jeu

Placée sous la direction de Bernard Grosjean, la compagnie Entrées de Jeu est un collectif de plus de quarante comédiens, auteurs et formateurs. Créée en 1997, elle conçoit et diffuse 800 représentations par an. Ces interventions théâtrales permettent d'aborder, de manière vivante et amusante, un thème d'actualité, une problématique institutionnelle ou une préoccupation sociale sur des sujets aussi variés que l'accès des femmes aux métiers masculins, le bon usage du médicament, la relation entre les employeurs et leurs salariés ou les discriminations.

Selon le contexte et les objectifs poursuivis, l'intervention théâtrale peut prendre différentes formes : spectacle interactif de débat théâtral, théâtre-forum, théâtre-récit, théâtre documentaire ou atelier-théâtre.

C'est quoi le théâtre-forum ou débat théâtral ?

Après une présentation des règles du débat théâtral, une courte pièce présente différentes situations problématiques sur un thème donné. Les situations sont ensuite jouées une deuxième fois. Le spectateur peut alors interrompre le jeu à tout moment, proposer une solution et venir l'expérimenter sur scène en remplaçant ou en ajoutant le personnage de son choix. La phase d'interaction avec le public est animée par un meneur de jeu qui favorise l'expression et l'écoute des différents points de vue, et garantit la déontologie, la qualité et la clarté du débat.

Grâce à son expérience de plus de vingt ans, la compagnie Entrées de Jeu a développé un savoir-faire théâtral spécifique fondé sur les principes suivants : respect, écoute des points de vue, refus du simplisme, refus du pathos et de la parodie, alliant plaisir du jeu et sérieux du débat.

Le spectacle « En toute(s) conscience(s) »

« En toute(s) conscience(s) » interroge les manières de défendre le principe de laïcité quand les circonstances le mettent à mal ou quand il apparaît comme injuste aux yeux de certains.

Après un prologue rappelant la définition de la laïcité, le spectacle s'est déroulé en dix courtes scènes :

1. Une jeune fille refuse d'aller à la piscine avec sa classe et de se mettre en maillot de bain devant les garçons
2. Un élève hurle à l'injustice d'avoir été collé pour bavardage, du fait, pense-t-il, de ses seules origines
3. Un élève est surpris d'être mis à l'écart d'une activité sportive parce qu'il fait le ramadan
4. Prétextant ses croyances religieuses, un élève s'oppose à la théorie de l'évolution et fait du prosélytisme auprès de ses camarades
5. Un élève se fait traiter de mécréant par un camarade, car il écoute le Stabat Mater de Pergolèse
6. Un garçon, d'origine juive, se fait insulter par d'autres élèves à la cantine car il mange du porc
7. Une élève met en cause l'interdiction du port du voile en demandant pourquoi toujours du poisson le vendredi et jamais de contrôle le samedi
8. En cours de français, un élève proteste contre la place accordée à la Shoah par rapport aux guerres du Moyen-Orient et à la traite des Noirs
9. Après une visite au Louvre, un élève demande à son enseignante à ne pas être interrogé sur les œuvres religieuses à cause du principe de laïcité
10. Au moment d'une minute de silence pour les victimes d'attentat, un élève s'interroge : *« Je ne ressens rien... Serais-je donc un monstre ? »*

Ensuite, les spectateurs ont été invités à réagir sur les scènes et proposer de nouvelles manières de les jouer, en remplaçant l'un des personnages. Ainsi, plusieurs volontaires ont pu monter sur scène et amener des réponses différentes.
Dans une ambiance ludique, ce débat théâtral a permis de dédramatiser certaines situations, de confronter et de relativiser les points de vue, de libérer la parole et de diffuser des points de repère pratiques sur la laïcité et ses corollaires.

Réactions du public

- *« Très bonne pédagogie et explicitation des principes de la laïcité. »*
- *« J'ai trouvé ça vraiment très bien, le contenu apporté et la finesse des débats mis en perspective par les acteurs étaient très enrichissants. »*
- *« Une façon originale d'aborder un enjeu social majeur. »*
- *« Un exercice qui sort de l'ordinaire et très appréciable en fin de journée pour poursuivre les échanges. »*
- *« Une preuve que l'art et le social doivent dialoguer. »*
- *« Excellent, outre le talent d'improvisation des acteurs, leur appropriation des sujets a donné des saynètes plus vraies que nature. »*
- *« Très belle manière de lancer un débat participatif et de souligner la complexité des différentes thématiques ancrées dans la vie quotidienne. »*
- *« Ça mériterait une après-midi entière. »*
- *« Original, dynamique et détendu »*
- *« Vraiment très bien ce théâtre forum, participatif, et avec d'excellents comédiens, joyeux, créatifs, bienveillants, pédagogues. »*
- *« C'était génial ! Les petites saynètes jouées nous ont permis de prendre directement conscience de ce qu'est l'exercice de la laïcité dans la vie de tous les jours et d'apporter collectivement un regard nouveau sur certaines de ces situations. »*

Bibliographie

Appréhender la laïcité et les valeurs de la République

La laïcité. Solutions d'hier, problèmes d'aujourd'hui. 3e édition

Michel MIAILLE. Éditions Dalloz, 08/2016, 320 p.

Avec la reproduction de textes de référence, souvent oubliés, cet ouvrage de réflexion repose les bases de ce principe de liberté et d'égalité, qu'est la laïcité.

Histoire de la laïcité en France

Jean BAUBEROT. Éditions PUF, collection Que sais-je ? 2013, 128 p.

Confrontée aujourd'hui à la mondialisation et à la montée du communautarisme, la notion de laïcité est au cœur des grands débats actuels que cette approche historique met en perspective.

50 notions clés sur la laïcité pour les nuls

Nicolas Cadène. Éditions Générales First, 2016, 238 p.

Cet ouvrage clarifie 50 notions liées à la laïcité française. Il propose un historique de la laïcité, du Moyen-Âge à nos jours, en passant par la loi du 9 décembre 1905. Puis, s'appuyant sur les textes juridiques en vigueur, il traite de problèmes particuliers comme de savoir ce que les pouvoirs publics peuvent ou non subventionner, la neutralité dans l'administration, la distinction en matière de règles selon qu'on est dans l'espace privé, dans l'espace public, dans des entreprises ou des services sociaux...

Les valeurs de la République : entre valeurs privées et valeurs collectives

Pôle ressources ville et développement social du Val d'Oise, 2016, 16 p.

Cette publication fait suite à une intervention de Michel Delattre et vise à alimenter la réflexion sur la démocratie, la République et ses valeurs. À partir de réflexions historiques et philosophiques, il s'agit d'actualiser le regard porté sur les mots liberté, égalité, fraternité et les principes qui en découlent, notamment la laïcité.
http://www.poleressources95.org/publications/dossiers_syntheses_detail-184-les-valeurs-de-la-republique---entre-valeurs-privees-et-valeurs-collectives.html

Les fondamentaux sur la laïcité et les collectivités territoriales

CNFPT - Centre national de la fonction publique territoriale, mai 2015, 130 p.

Cet ouvrage comporte des fiches techniques accompagnées, dans le cadre d'une approche multimédia, de QCM, de vidéos et de clips d'animation numérique. Il comprend aussi de nombreuses ressources : recueil de textes officiels, présentation des principaux rapports publics sur ce sujet depuis 2000, mise en valeur de quelques documents de références (charte de la laïcité dans les services publics, charte de la laïcité à l'école...).
www.cnfpt.fr/sites/default/files/livret_laicite.pdf

Laïcité et égalité : pour une posture professionnelle non discriminatoire. Synthèse de la formation-action à l'attention des intervenants socio-éducatifs septembre 2013 – juillet 2014

Profession Banlieue, RésO Villes et Trajectoire Ressources, 2015, 74 p.

Cet ouvrage ambitionne de partager des interrogations, des réflexions, des critères et des arguments afin que la question de la laïcité devienne une compétence professionnelle, qu'elle ne dépende pas uniquement de la subjectivité de chacun et puisse être portée et travaillée collectivement par des équipes de professionnels.
http://www.professionbanlieue.org/c__7_40_Publication_2539__1__Laicite_et_egalite_pour_une_posture_professionnelle_non_discriminatoire_76_p_a_telecharger.html

Sur le terrain

La laïcité au quotidien : guide pratique

Régis DEBRAY, Didier LESCHI. Éditions Gallimard, Collection Folio, 2016, 160 p.

Cet ouvrage précise comment intégrer le principe de laïcité dans la vie quotidienne. Il présente 38 cas pratiques, depuis A comme Aumônerie jusqu'à Z comme Zèle (en passant par Cantine scolaire, Cloches et Muezzin, Département concordataire, Non-mixité, Services publics, Vues de l'étranger), soumis à un examen précis et informé. Il s'agit pour ses auteurs d'énoncer des règles de conduite pour *« aider les élus, maires, fonctionnaires, religieux, responsables administratifs ou associatifs, simples citoyens, à mieux exercer une forme de cohabitation civilisée »*.

Laïcité : le vade-mecum de l'Association des Maires de France (AMF)

HS magazine Maires de France, novembre 2015, 36 p.

Guide de « bonne conduite laïque » à destination des élus locaux, ce vade-mecum doit aider les maires, parfois démunis, à affronter la laïcité au quotidien.
www.amf.asso.fr/upload/fichiers/documents/AMF_14082_VADE_MECUM.pdf

Pour aller plus loin

Bibliographie très complète du Réseau RECI (ressources pour l'égalité des chances et l'intégration) sur la laïcité - février 2016 :
http://biblio.reseau-reci.org/index.php?lvl=etagere_see&id=16

Observatoire de la laïcité :
www.gouvernement.fr/observatoire-de-la-laicite
L'Observatoire de la laïcité, qui existe depuis 2007, réunit des données, produit et fait produire des analyses, études et recherches permettant d'éclairer les pouvoirs publics sur la laïcité. Son site regroupe les chartes de la laïcité (à l'école et dans les services publics), les principaux documents officiels en rapport avec la laïcité en France et les guides pratiques qu'il a édités :
• Laïcité et gestion du fait religieux dans les établissements publics de santé, février 2016
• Laïcité et gestion du fait religieux dans les structures socio-éducatives, juillet 2015
• Laïcité et collectivités locales, juillet 2015
• Gestion du fait religieux dans l'entreprise privée, juillet 2015

Laïcité et cohésion sociale : 5 fiches pour comprendre l'après Charlie

Sébastian ROCHE, Pierre-Alain FOUR, Ludovic VIEVARD, FRV100, Métropole de Lyon, mai 2015, 78 p.

Cette « revue d'exemples » met en évidence des questionnements qui touchent directement à la laïcité : définition, utilisation, articulation avec des notions liées comme la liberté. Elle révèle combien cette notion s'enchâsse dans d'autres problématiques qu'il est indispensable d'explorer pour cerner l'ensemble des transformations et des tensions qui touchent notre société : montée de l'expression des croyances religieuses et diversité de ses formes, complexité qu'il y a à traduire pratiquement la neutralité de la puissance publique, difficulté à maintenir l'efficacité du modèle d'inclusion sociale et des moyens mis en œuvre pour y parvenir, etc.
www.millenaire3.com/ressources/laicite-et-cohesion-sociale-5-fiches-pour-comprendre-l-apres-charlie

Laïcité et libertés dans l'école de la République.

Les ressources issues du colloque inter-académique du 11 décembre 2014 à Grenoble

L'ambition du colloque était de préciser le sens de la laïcité en interrogeant sa pédagogie, et cela tout particulièrement dans son rapport à la valeur de liberté.
www.ac-grenoble.fr/admin/spip/spip.php?article3534&__scoop_post=4039079687&__scoop_topic=1045986#lai1

Rapport de la commission « Laïcité et fonction publique »

Commission « Laïcité et fonction publique », ministère de la Fonction publique, décembre 2016, 45 p.

Ce rapport propose 20 recommandations concrètes en réponse aux interrogations des agents publics, afin qu'ils puissent appliquer le principe de laïcité plus facilement dans le cadre de leur fonction.
www.fonction-publique.gouv.fr/files/files/publications/rapports-missionnes/Rapport-Laicite-et-Fonction-publique.pdf

Notre quotidien dans la laïcité. Document réalisé à partir d'une recherche-action des professionnels de Saint-Martin-d'Hères

Dounia BOUZAR. Ville de Saint-Martin-d'Hères, 2014, 52 p.

Ce document très concret, qui découle d'une formation-action menée par les professionnels d'une maison de quartier de la ville de Saint-Martin-d'Hères (Isère), relate leurs réflexions autour de plusieurs thèmes comme la neutralité de l'animateur, la question de la mixité et de l'égalité femmes-hommes, etc. Pour chacun de ces thèmes, on retrouve le contexte, un rappel à la loi, et des exemples dans lesquels cette dernière ne s'appliquerait pas.

Laïcité, égalité : guide à l'usage des professionnels

Dounia BOUZAR. Grenoble-Alpes Métropole, 2014, 25 p.

Cet ouvrage fait état d'une réflexion menée durant deux ans par une trentaine de professionnels du travail social autour des questions d'égalité et de laïcité. Il se penche sur une vingtaine de situations précises posant question à ceux qui doivent les gérer. Pour chaque situation, il fait un rappel à la loi, conceptualise la problématique et élabore une préconisation.
www.lametro.fr/include/viewFile.php?idtf=8780&path=63%2F8780_291_Guide-Laicite_METRO_VF_web.pdf

La laïcité dans les centres sociaux. Document à l'usage de la FCSF

Commission d'éthique de la Fédération nationale des centres sociaux, juin 2014, 6p.

Ce guide, à l'attention de centres sociaux confrontés à la question de la laïcité, a pour objectif de les aider à ouvrir le débat sur des bases sereines. Il contient les préconisations de la commission, des références, des outils et un guide pour réaliser des entretiens sur cette question.
www.centres-sociaux.fr/files/2014/07/COMMISSION-ETHIQUE-LAICITE.pdf

Commission nationale consultative des droits de l'Homme :
www.cncdh.fr

Défenseur des droits :
www.defenseurdesdroits.fr

Réseau national de lutte contre les discriminations à l'école :
http://reseau-lcd-ecole.ens-lyon.fr
Voir notamment la rubrique droit et laïcité(s)

Dossier sur le principe de laïcité à l'école dans Eduscol, le portail national des acteurs de l'éducation :
http://eduscol.education.fr/pid23591/laicite-principe-et-pedagogie.html

La laïcité à l'usage des éducateurs :
www.laicite-educateurs.org

Portail de la laïcité de la Ligue de l'enseignement :
www.laicite-laligue.org

Valeurs de la République et laïcité : un plan national pour former les acteurs de terrain

L'actualité tragique de l'année 2015 a bousculé les fondamentaux de la République et est venue réinterroger le principe de laïcité. Au cœur des débats et des controverses médiatiques, la laïcité est, depuis un certain temps, victime de préjugés dévastateurs qui laissent s'infuser, au sein de la société, deux perceptions opposées : celle d'une laïcité menacée par une plus grande visibilité du fait religieux dans l'espace public et celle d'une laïcité vécue comme un outil de discrimination en raison de l'appartenance à une religion.

Un besoin de formation exprimé

De nombreuses remontées de terrain manifestent un certain découragement des professionnels et une difficulté à répondre aux situations qu'ils rencontrent ou aux interpellations dont ils font l'objet. Ainsi, ils expriment un important besoin de formation, car peu outillés pour faire face aux situations professionnelles de plus en plus complexes auxquelles ils sont confrontés quotidiennement : revendications religieuses, prosélytisme, théorie du complot, discriminations...

C'est pour répondre à cette demande de qualification et d'accompagnement des acteurs de terrain que le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET), mandaté par le Premier ministre, a conçu le plan national de formation « Valeurs de la République et laïcité » avec pour objectif de former 25 000 personnes d'ici fin 2017.

Le déploiement du plan de formation

Compte tenu de l'ampleur des publics visés par ce plan de formation, un dispositif de démultiplication à trois niveaux est mis en place :

- au niveau national, le CGET et le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) forment et habilitent les formateurs de formateurs
- au niveau régional, les Directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS) et les délégations régionales du CNFPT forment et habilitent les formateurs régionaux
- au niveau local, les formateurs régionaux forment les acteurs de terrain, sous le pilotage des DRJSCS et du CNFPT

Un kit pédagogique commun à tous les formateurs

Ce plan de formation repose sur la diffusion d'un kit pédagogique, élaboré par un groupe de travail partenarial piloté par le CGET réunissant différents ministères ainsi que l'Observatoire de la laïcité, le CNFPT et l'Union sociale pour l'habitat. Cet outil repose sur une approche pragmatique. À partir d'un cadrage historique et juridique, l'application du principe de laïcité est abordée au moyen de différents cas pratiques adaptés aux situations professionnelles des participants. Les formateurs disposent ainsi d'un outil « clé en main », comprenant les contenus, les modalités d'animation pédagogiques et les supports leur permettant d'animer une formation de deux jours.

Le public des formations

La formation s'adresse à tous les professionnels – agents publics, salariés et bénévoles du secteur associatif – qui sont au contact direct des publics, prioritairement ceux en relation avec des enfants, des jeunes ou des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville. Les professionnels qui interviennent dans l'espace public et les agents d'accueil sont également concernés (gardiens d'immeubles ou d'équipement sportifs, agents d'accueil de mairie...).

Objectif de la formation

L'objectif de la formation est de permettre aux acteurs de terrain d'adopter un positionnement adapté à leur cadre d'intervention et d'être en capacité d'apporter des réponses conformes au cadre légal, dans une logique de dialogue et de pédagogie.

La formation leur permet :

- d'acquérir les repères historiques et les références juridiques de base sur les valeurs de la République et le principe de laïcité ;
- de travailler sur des cas pratiques répondant aux interrogations du quotidien, par exemple : prière sur le lieu de travail, refus de mixité, demande de financement d'association ayant une activité religieuse, demande de dispense d'enseignement, port de signes religieux ;
- d'échanger sur leurs pratiques professionnelles avec d'autres professionnels.

Rôle du CR•DSU dans le plan de formation

Soutenu par la DRDJSCS Auvergne-Rhône-Alpes, le CR•DSU déploie des actions au niveau de la partie Rhône-Alpes de la nouvelle région : formations en direction des professionnels de terrain, actions de sensibilisation, journée régionale grand public, création et animation d'un site internet dédié au plan de formation en région...

••• *Présentation détaillée du plan national de formation : En Bref, juin 2016, #19*

Valeurs de la République et Laïcité

www.laicite.crdsu.fr, un site internet dédié au plan de formation en région

Ce site internet donne accès à l'agenda des formations et événements, à des ressources documentaires thématiques et des actualités en lien avec la laïcité. Un espace réservé aux formateurs regroupe les outils pédagogiques du plan de formation ainsi qu'un forum d'échanges.

Accueil

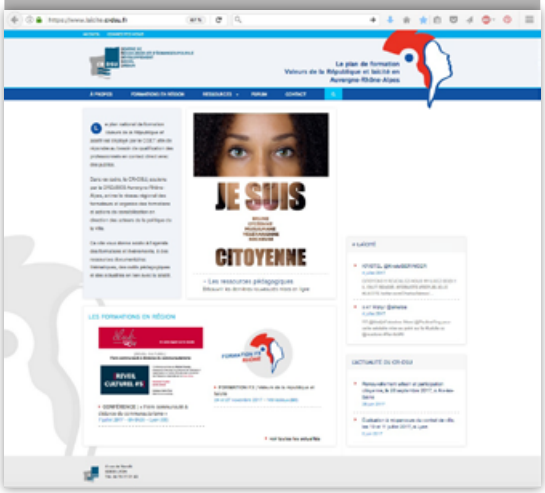

Agenda des formations

Ressources documentaires classables par thème et par format

Thèmes
Généralités/concepts
Collectivités locales/fonction publique
Education
Entreprise
Travail social
Santé/prisons
Formats
Outils
Rapports
Ouvrages
Vidéos
Textes officiels

Un espace membres réservé aux formateurs

Avec des ressources pédagogiques

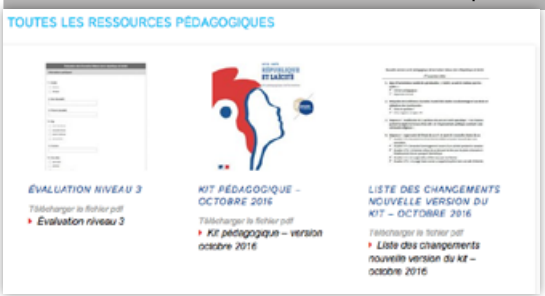

... et un forum d'échanges

Et aussi le fil twitter #laïcité et les actualités du CR•DSU

Partenaires
financeurs du CR•DSU

Document réalisé par le CR•DSU

Le Centre de ressources et d'échanges pour le développement social et urbain Auvergne-Rhône-Alpes s'adresse aux acteurs dont les projets s'inscrivent dans un objectif de cohésion sociale sur un territoire : professionnels des collectivités locales, élus locaux, partenaires institutionnels, associations, chercheurs... Son action : diffusion d'informations et de connaissances sous diverses formes, mise en réseau des acteurs, qualification collective, capitalisation d'expériences, soutien à certaines démarches locales...

Directeur de publication :
Alain GRASSET, Président du CR•DSU

Directrice de la rédaction :
Frédérique BOURGEOIS, CR•DSU

Rédaction :
Frédérique BOURGEOIS, CR•DSU
Sylvain BRUN, CR•DSU
Nicolas CADENE, Observatoire de la laïcité
Fabien BRESSAN, CR•DSU
Marjorie FROMENTIN, CR•DSU

Bibliographie :
Muriel SALORT, CR•DSU
Mise en page : Nathalie NAVARRE

Conception graphique :
Muriel SALORT, CR•DSU

Crédits photos :
© CR•DSU : pages 1, 2, 4, 5 et 11
© CGET : page 1
© Collège Paul Éluard (Vénissieux) : pages 1, 8 et 9

© "La laïcité en questions". Exposition pédagogique en dix panneaux réalisée par la Bibliothèque nationale de France : sur les photos pages 1, 2 et 5

Dépôt légal : Juillet 2017

Partenaires
du plan de formation

CENTRE DE RESSOURCES ET D'ÉCHANGES POUR LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET URBAIN
4 rue de Narvik - 69008 Lyon
Tél : 04 78 77 01 43 - secretariat@crdsu.org - www.crdsu.org